



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**État-major des Armées
État-major de zone de défense de Metz
Division appui des formations**

Metz, le **09 AOUT 2022**
N° 503553 /ARM/EMA/EMZD Metz
/DIV.ADF/BSI/SSEU/NP
EP6643

DDTM du NORD

16 AOUT 2022

Le général de corps d'armée Alexandre d'ANDOUQUE de SÉRIÈGE, SDI / ADS
gouverneur militaire de Metz,
officier général de zone de défense et de sécurité Est,
commandant de zone terre Nord-est,
commandant des forces françaises
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord.

OBJET : permis de construire centrale photovoltaïque – Wallers (59).
RÉFÉRENCE : courriel du 2 août 2022.

Par correspondance visée en référence, vous m'avez consulté à propos du permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol, lieu-dit « Les sept muids de la fosse Lambrecht », à Wallers.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je n'émetts aucune objection à ce projet.

En effet, aucun immeuble militaire ne se trouve dans le périmètre d'implantation et ce dernier n'impacte pas les servitudes d'utilité publique relevant du ministère des Armées.

Pour le commandant de zone Terre Nord-est et par délégation,
le lieutenant-colonel Philippe de Danne,
chef du bureau stationnement infrastructure

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- DDTM Nord ;
- ESID de Metz.

COPIES :

- COMBdD Lille ;
- SDRCAM – BA 705 – section environnement aéronautique ;
- USID Lille.